

Proche,
Efficace,
Solidaire...

- Novembre 2024 -



Edito : L'atmosphère n'est pas au beau fixe dans les services*.

Dans les services du Conseil Départemental, comme dans ses satellites, nous ressentons une certaine pesanteur, un mal être lié à un émiettement du sens du travail sur fond de réorganisations, de charge de travail accrue, d'inadéquation des moyens et d'avenir incertain. Cela s'inscrit dans un contexte national délétère avec un nouveau gouvernement sans légitimité qui veut réduire la dépense publique par perte et fracas.

Des informations sur la vie des services et le contexte national dans cette Feuille de Chou...

... Bonne lecture à toutes et à tous !

* Atmosphère, atmosphère... est-ce que j'ai une gueule d'austérité ?



SOMMAIRE :

p. 2	: IPEA : Quel devenir ?
p. 3	: GCSMS : Avenir incertain
p. 4	: Collèges : D'une SEMOP à l'autre...
p. 4	: Fin de route pour l'EPI 78 -92
p. 5	: Réorganisation de la DRH : 1 poste sur 5 supprimé !
p. 5	: Direction Finances : Il y a urgence à recruter !
p. 6	: Enfance : Missions en péril
p. 7	: Missions Solidarités : les Assises arrivent !
p. 7	: Retraites : Infos droits...
p. 8	: Contractuels : Infos droits...
p. 9	: Budget départemental 78 : De l'argent il y en a, c'est une question de choix
p. 10	: Budget national : le gouvernement assèche les collectivités et les services publics.
p. 11-12	: Salaire : le gouvernement comprime notre pouvoir d'achat
p. 12	: Emploi : Trop d'agents publics ? Sans blague ??!
p. 13	: Biodiversité : Il y a urgence à agir.
p.14	: La CGT auprès de vous, Rejoignez-nous !

IPEA : Quel devenir ?

L'Institut du Psycho-traumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent (IPEA) a été mis en œuvre courant 2023 en associant le CD 78, le CD 92, le Centre Hospitalier de Versailles et l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Cet institut avait vocation à agir selon 4 axes :

- Détection et évaluation des besoins psychiques des enfants sous protection de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).
- Prévention, évaluation et prise en soin du psychotraumatisme.
- Formation des professionnels.
- Recherche sur la psychopathologie des enfants et des adolescents.

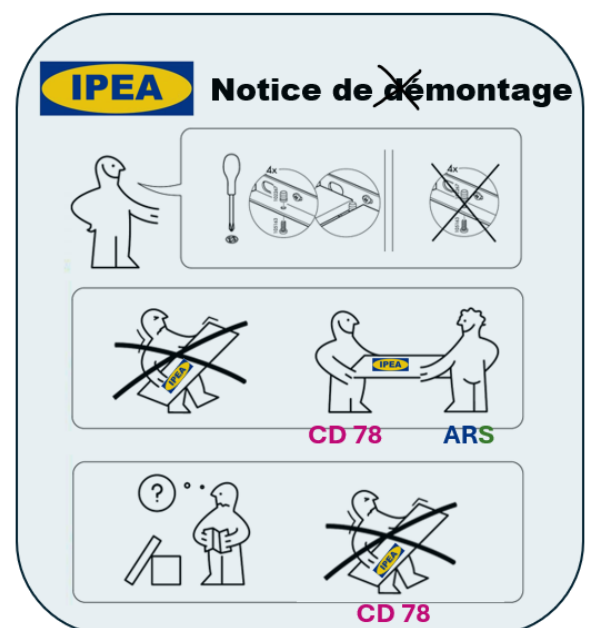
La CGT s'était opposée avec force à un écueil majeur de ce projet : le transfert contraint des psychologues de l'Aide Sociale à l'Enfance qui agissaient auparavant au cœur des équipes pluridisciplinaires et des missions ASE avec une modification des modes d'interventions et de pratiques (plus d'infos [à lire dans notre article d'avril 2023](#)). Si nous n'étions pas opposé à la création d'un tel Institut cela ne devait pas se faire en dégradant le fonctionnement des équipes ASE.

A présent, nous entendons que l'ARS se retire de l'IPEA et que son devenir deviendrait de fait incertain.

Nous aurions alors perdu sur toute la ligne, en termes de missions ASE et d'apports de l'IPEA.

➤ **Nous restons convaincus de la nécessité d'intégrer des psychologues dans les équipes ASE.**

➤ **Nous demandons à la collectivité des garanties sur le devenir de l'ensemble des professionnels impactés à l'IPEA.**



GCSMS : AvenY'r incertain

Le GCSMS qu'est-ce ?

Pour rappel, le département a externalisé les missions de prévention de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en les transférant à un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) nommé «AvenY'r» (cf. Feuille de Chou oct. / nov. 2023 et janvier 2024).

La CGT conteste cette externalisation cloisonnant nos missions enfance et insécurisant le personnel.

En janvier 2024 une convention de partenariat et de moyens entre le Département, l'IFEP (association de prévention spécialisée) et le GCSMS AvenY'r a été adoptée pour une mise en œuvre en février 2024.

Selon cette convention, pour l'exercice 2024, le Département verse au GCSMS une contribution financière prévisionnelle d'un montant de 1 537 228 € au total.

Ce coût de 1,5 millions n'intègre pas les frais de mise à disposition de personnels, de locaux et de matériels.

Pourquoi son avenir est remis en cause ?

A peine créé, aussitôt chamboulé, le devenir du GCSMS est incertain et celui du personnel également.

En effet, le président de l'IFEP en prise avec la justice a démissionné.

Depuis, nous n'avons aucune information ni garantie sur le devenir du personnel et sur les modalités d'exercice des missions de prévention.

L'ensemble des organisations syndicales a interpellé l'administration pour qu'une information soit donnée au personnel et à leurs représentants sur le devenir de la structure.

En réunion de concertation-négociation du 17 octobre 2024, il nous a été répondu que « nous aurons des informations lorsque des éléments concrets pourront nous être communiqués ».

➤ **Nous restons mobilisés et agissons en intersyndical dans l'intérêt du personnel et des missions.**



Collèges : D'une SEMOP à l'autre...

Depuis le 1^{er} janvier 2019 les missions de restauration et d'entretien des collèges des Yvelines ont été externalisées. Cela s'est effectué dans le cadre d'une SEMOP - C'Midy - pour laquelle le CD 78 est co-actionnaire avec SODEXO. Cette SEMOP arrive à son terme en 2026.

Cette externalisation a soulevé de nombreux aspects problématiques (temps de travail, lieu d'affectation, exercice des missions, effectif par établissement, cohésion d'équipe, santé au travail, dotation, accueil, maintenance, précarité du statut...).

A sa création, 519 agents du CD 78 ont été mis à disposition de la SEMOP, 6 ans plus tard du fait d'un nombre important de départs (retraite, invalidité, reclassement...) il ne sont plus que 319 en 2024 !

Au Comité Social Territorial du 7 novembre 2024 sera soumis le projet de poursuivre dans la voie de l'externalisation pour les mêmes missions sous forme d'une nouvelle SEMOP. La collectivité veut lancer un nouvel appel d'offre début 2025. Elle prévoit de choisir le futur co-actionnaire fin 2025 et de démarrer avec la future SEMOP retenue pour la rentrée scolaire 2026.



⇒ **Pour la CGT, poursuivre l'externalisation c'est faire le choix d'une logique de rentabilité contraire à l'intérêt des agents et des missions.**

Les dividendes versés aux actionnaires se feront indéniablement sur le dos des agents techniques et/ou du niveau de service rendu aux collégiens. Ainsi, SODEXO a de plus en plus recours à des contrats en CDII (CDI Intermittent). Pour ces professionnels en CDII leur activité s'arrête à chaque vacances scolaires, ce qui induit une rémunération moyenne de seulement 800 à 900 €/mois. La précarité érigée en système...

➤ **Nous devons arrêter les frais et réinternaliser les missions.** Il nous paraîtra toujours préférable d'investir dans des emplois stables et pérennes, dans des conditions de travail adaptées et dans des produits de restauration de qualité plutôt que de verser des dividendes à quelques-uns.

Fin de route pour l'EPI 78-92

Les Conseils Départementaux 78 et 92 avaient créé l'EPI 78-92 pour illustrer le prétendu intérêt de fusionner les deux départements. Cette structure est en péril car après le départ du service archéologie, **la voirie quittera l'EPI 78-92 au 31.12.2024.**

Il ne restera dès lors plus que le service adoption. A ce jour nous n'avons aucune information sur le devenir du Service Adoption...

Pour la voirie, le transfert du personnel de l'EPI 78-92 **dans une nouvelle structure – un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) dénommé « Seine et Yvelines Voirie »** est engagé. Nous émettons les plus vives réserves sur ce SMO qui prévoit une augmentation de la charge de travail sans aucune garantie d'adapter les moyens en conséquence (cf. Feuille de Chou juin 2024).

Concernant les droits du personnel, ils naviguent à vue. Les courriers de choix d'option pour le transfert ont été envoyés aux professionnels début octobre. Il leur est demandé de fonder un « choix » mais dans le flou sur de très nombreux aspects essentiels (temps de travail, prestations sociales, fiches de postes, missions, organisation du travail, évolution de la charge du travail, gestions RH, etc.etc.). C'est honteux.

➤ **Nous dénonçons le manque de transparence de l'administration sur les droits du personnels.** Par courrier du 28.10.2024 nous demandons des garanties et un report du transfert dans l'attente de réponses écrites aux interrogations du personnel.



Réorganisation de la DRH : 1 poste sur 5 supprimé !

Lancé il y a plusieurs mois, le projet de réorganisation de la DRH a fait l'objet de plusieurs temps d'échanges avec le personnel de la direction sur un principe énoncé de « co-construction ». Cette démarche associant le personnel pouvait apparaître positive sur la forme, sauf que... le résultat du projet qui a émané de cette démarche est passé sous les fourches caudines de l'austérité. Cela transforme ce qui aurait pu être une avancée en fragilisation du personnel et de l'organisation du travail. L'impact sur le personnel est particulièrement important avec 51 suppressions de postes et 21 créations. Au-delà des nombreuses évolutions, modifications de fiches de postes et rattachement, la DRH passe de 145 à 115 postes, soit 1 poste sur 5 supprimés.

Selon les services, l'impact est plus ou moins conséquent, à titre d'exemple le « Pôle recrutement » passe de 13 à 5 postes, soit une réduction de 60 % ! Est-ce l'illustration de l'absence de volonté institutionnelle de recruter dans les services départementaux ?

Dans la période de bouleversements que nous connaissons, nous avons besoin d'une DRH forte pour consolider l'ossature de notre collectivité. Quel que soit la réorganisation projetée, supprimer plus de 20 %


des postes ne pourra conduire qu'à une dégradation des conditions de travail du personnel de la direction et des missions exercées auprès de l'ensemble des agents du Conseil Départemental et ses satellites.

➤ **Ce projet, présenté au Comité Social Territorial du 15.10.2024, a recueilli un avis défavorable unanime de toutes les organisations syndicales.**

Il nous sera présentée une 2^{ème} fois lors du Comité Social Territorial du 7 novembre 2024.



Direction Finances : Il y a urgence à recruter !



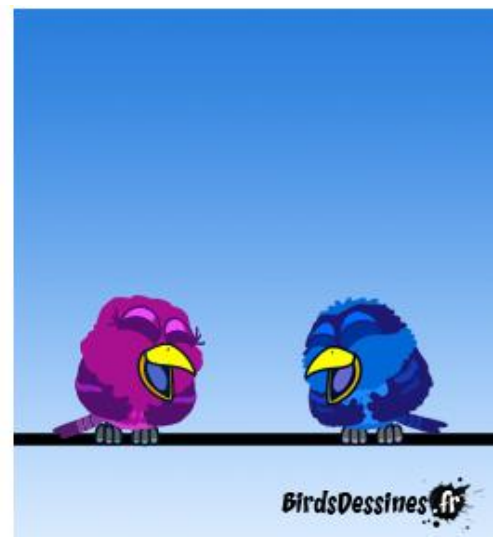
La DFE doit recruter rapidement. C'est ballot, il n'y a plus grand monde en RH pour gérer les recrutements.

Dans la continuité d'une réorganisation amorcée en juin 2023, une nouvelle évolution de la Direction des Finances et de l'Évaluation a été soumise au Comité Social Territorial du 15.10.2024.

Cette évolution est à moyen constant en termes de postes. Le problème majeur est le nombre de postes vacants particulièrement important dans cette direction, sur les 118 postes de la DFE, plus d'un sur 4 est vacant. C'est plus particulièrement le cas au sein du Pôle Prospective et Ingénierie de Financement (5 postes vacants sur 13), le service Comptabilité Générale (4 postes vacants sur 10) et le service Budget / CDG Directions (9 postes vacants sur 27).

➤ **En instance, nous avons demandé que tout soit mis en œuvre pour pourvoir ces postes dans les meilleurs délais, en intégrant les éléments de rémunération, de temps de travail, de formation...**

La nécessité de se donner les moyens de recruter dans les meilleurs délais a été partagée avec l'institution. Sur ces bases, nous avons voté favorablement pour cette évolution de l'organisation.



Enfance : Missions en péril

Nous évoquons régulièrement dans la Feuille de Chou les difficultés des services Enfance.

Depuis des années, la CGT agit et alerte face au manque de moyens, d'effectifs, de structures, qui ne permettent pas de mener les missions de prévention et de protection. Des centaines de jeunes mineurs isolés sont « placés » en hôtel, des centaines de mesures éducatives ne sont pas exercées, sont en attente pendant plusieurs mois, des dizaines de mesures de protections, de placements, ne peuvent pas être mises en place dans des délais et/ou dans des conditions adaptées. La gestion de l'urgence prend le pas sur le champ de la prévention, il faudrait à présent prioriser l'urgence parmi l'urgence...

Depuis des années, nous dénonçons la dégradation des conditions de travail, la souffrance du personnel exposés et exposant les jeunes à de nombreux risques. Une énième fois, au CST du 10.09.2024 la CGT a dénoncé la situation de crise pour les agents et les missions (cf. [Déclaration CGT au CST](#))

Depuis des années, nombre d'équipes ont fait remonter leurs difficultés à leur niveau, oralement, par écrit... Très régulièrement la médecine du travail est saisie de situations de professionnels abîmés.

Cette problématique est nationale et se décline en territoire. Elle peut être renforcée par les choix de notre collectivité (externalisations, réorganisations successives, restrictions budgétaires ...).

Dans les Yvelines, ces constats sont aussi renforcés par le cloisonnement croissant des métiers et des services. Aussi, il nous est apparu nécessaire de permettre un temps d'échanges transverses entre l'ensemble des acteurs des missions enfance.

La CGT a organisé une réunion Teams entre professionnels de l'enfance le 14 octobre 2024, et ouvert cette rencontre également aux autres syndicats.

Plus d'une centaine d'agents de différents services et fonctions enfance de la collectivité y ont participé.

- **La CGT reste très mobilisée et poursuivra sa recherche d'unité syndicale sur ces enjeux cruciaux.**



Missions Solidarités : Les Assises arrivent !

Les Assises du Travail Social que nous organisons pour les agents du CD 78 arrivent à grand pas. Plus d'une centaine de professionnels se sont inscrits pour y participer. Cette journée vise à prendre du recul et redonner du sens au travail social avec notamment des tables rondes d'intervenants qualifiés (psychologue du travail, ancien président de l'ANAS, sociologue, conférencier, praticien de la DPA-PC etc.)

- Une information est transmise à tous les inscrits, nous avons hâte de vous y retrouver !



Retraite : Infos Droits...

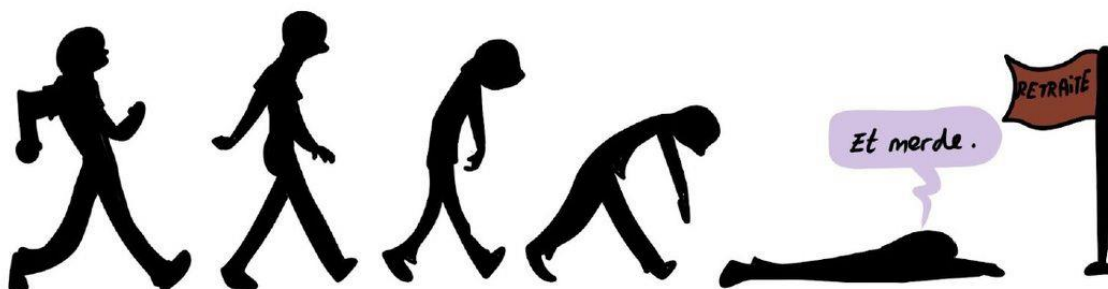
Nombre d'agents se questionnent sur leur potentiel droit à la retraite. Aussi, la CGT a sollicité à plusieurs reprises l'organisation d'un Forum Infos Droits Retraites par la collectivité en lien avec les organismes retraites.

Infos et liens sur notre site voir :
[Retraite : Les liens, les caisses de retraite et le guide du retraité](#)

En réunion de concertation du 17 octobre nous avons relancé la collectivité une nouvelle fois à ce sujet. L'administration nous a répondu qu'elle ne le ferait pas sous ce format mais qu'elle organiserait courant 2025 une information collective pour le personnel.

- ➔ Nous nous réjouissons de cette réponse positive et nous espérons qu'elle permettra de répondre à un certain nombre d'interrogations collectives.
- Pour abroger la réforme des retraites et améliorer les droits, la CGT a porté des propositions viables et chiffrées lors de la [Conférence de financement des retraites du 21.10.2024](#). Ensemble restons mobilisés pour gagner des droits à la retraite justes et dignes.

C'est quand
qu'on arrête ?



Contractuels : Infos Droits...

40 % du personnel est non-titulaire au Conseil Départemental des Yvelines.

Cela recouvre des réalités différentes en termes de statut et de droits, mais également en termes d'impact sur la vie privée et professionnelle.

Notre collectivité ne dispose pas d'un guide spécifique des droits des agents contractuels et trouver la bonne information n'est pas aisé. De fait, nous sommes fréquemment interpellés par les agents sur le cadre réglementaire de leur emploi, leur statut et les droits associés.

A SAVOIR :

- La voie dite royale pour être stagiairisé puis titularisé est le concours.
- **Il est possible d'être stagiairisé puis titularisé sans concours** pour :
 - Les agents de Catégorie C au 1^{er} grade de leur filière d'emploi,
 - Les agents reconnus en situation de handicap (Cat. C, B ou A).
- Les agents contractuels depuis 6 ans peuvent obtenir un CDI.

Les textes principaux de référence sont :

- Pour les agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale (FPT) :
[Décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la FPT - Légifrance](#)
- Pour les agents contractuels de la Fonction Publique Hospitalière (FPH) :
[Décret n° 91-155 du 6 février 1991 relatif aux agents contractuels de la FPH - Légifrance](#)

Nous vous informons ici sur quelques questions récurrentes liées aux délais de prévenance pour un renouvellement de contrat en CDD.

Quelles sont les délais de prévenances du renouvellement ou non-renouvellement de contrat en CDD ?

Cela dépend de la durée de votre contrat en vigueur, le délai de prévenance est de :

- 8 jours avant le terme si CDD inférieur à 6 mois,
- 1 mois avant le terme si CDD entre 6 mois et 2 ans,
- 2 mois avant le terme si CDD égal ou supérieur à 2 ans,
- 3 mois avant le terme si CDD susceptible d'être renouvelé pour une durée indéterminée.

Ces durées sont doublées dans la limite de 4 mois pour les agents en situation de handicap.

Comment calculer la durée du délai de prévenance ?

Pour le calcul de ce délai, il est tenu compte de l'ensemble de vos contrats (pas seulement du dernier). En cas d'interruption entre 2 contrats, les 2 contrats sont pris en compte si l'interruption n'a pas dépassé 4 mois et si elle n'est pas due à votre démission.

La notion de « prévenance » peut-elle correspondre à une simple information orale ?

Non, cela doit être dûment notifié par écrit.

Cela n'empêche pas une information orale préalable dans le cadre d'un échange, un entretien est d'ailleurs obligatoire dans deux cas :

- Si votre contrat est potentiellement reconductible en CDI.
- Si la durée de votre contrat ou de l'ensemble de vos contrats sur un emploi permanent est supérieure ou égale à 3 ans.

Connaître le cadre réglementaire c'est bien, encore faut-il pouvoir le faire appliquer et surtout l'améliorer !

➤ **La CGT portera des propositions pour améliorer les droits des contractuels dans le cadre de concertations-négociations prévues début 2025 sur les « Lignes Directrices de Gestion ».**



Budget départemental 78 :

De l'argent il y en a, c'est une question de choix

Le contexte budgétaire difficile de la collectivité est une réalité, nous avons déjà pu l'aborder dans de précédentes Feuilles de Chou. Cependant, nous avons également démontré que des alternatives existent.

Deux exemples pour lesquels d'autres choix sont possibles...

Frais de voyages : Coût 4,8 millions !

Le département a lancé un appel d'offre pour des « services d'agence de voyage et services similaires » pour une année renouvelable. Cela comporte des « prestations de voyages standards nationaux et internationaux » pour 1 million/an et des « prestations de voyages VIP à l'international » pour 200 000 €/an. Par le passé nous avons pu montrer que notre collectivité était celle qui investissait le plus dans la coopération internationale. Dans la période que nous traversons - où il est affiché un recentrage sur les « missions régaliennes » - le département pourrait renoncer à ces « voyages VIP », et à minima réduire considérablement ces frais.

Le dépôt des candidatures pour l'appel d'offre est clos au 28 octobre 2024. **Il n'est pas trop tard pour réaffecter tout ou partie de ces frais pour des « missions véritablement régaliennes ».**



Pont d'Achères, RD30/RD90 : Coût 160 millions !

Ce projet routier d'ampleur est contesté par de nombreux élus des Yvelines et du Val d'Oise de tous bords politiques, par des associations environnementales et par la population locale. Nous nous y opposons également au regard de l'impact environnemental et de la nécessité de réinjecter des moyens dans les services du département. Ces 160 millions seraient bien plus utiles pour l'exercice de nos missions. Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, la collectivité a réétudié ces choix d'investissement. Des bruits circulaient sur une hypothétique suspension de ce projet faramineux.

Nous apprenons par la presse - [La Gazette du Val d'Oise du 13.10.2024](#) – que ce projet est bien maintenu et que les travaux préparatoires seront bien lancés début 2025.

Le vice-président en charge des transports et des mobilités du Département des Yvelines y précise :
« Nous traversons une période où notre collectivité se concentre sur ses fonctions régaliennes. Mais nous avons toujours les reins suffisamment solides pour financer des réalisations d'utilité publique et des infrastructures essentielles ».



Il confirme ainsi les choix qui sont fait par le CD 78 :

➤ Avec 160 millions le département préfère artificialiser les sols, détruire la biodiversité, plutôt qu'humaniser les services et nous donner les moyens d'exercer pleinement nos missions.

Budget national : Le gouvernement assèche les collectivités et les services publics

Le gouvernement de Michel Barnier a présenté le 17 octobre son projet de loi de finances et son projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour l'année 2025.

Le gouvernement prévoit une réduction de la dépense publique de 60 milliards qui va lourdement impacter les services publics, les salariés et les retraités.

Alors que nos services publics sont à bout de souffle, le gouvernement décide à nouveau de les amputer de 5 milliards d'euros en moins dans les territoires.

Le gouvernement veut ainsi nous faire payer l'addition du déficit creusé depuis 7 ans au seul bénéfice des grandes entreprises, de leurs actionnaires et dirigeants.

Le déficit ne s'explique pas par la dépense publique !

Elle a baissé de 0,6 point de PIB entre 2017 et 2023.

Les prélèvements obligatoires ont eux baissé de 2,1 pts, ce qui représente 59,3 Mds soit exactement le montant de réduction de déficit (60 Mds) visé par le gouvernement.

175 milliards d'aides publiques par an pour les entreprises, sans exigence sur l'emploi, c'est un tiers du budget de l'État.

C'est + 50% en 15 ans, et le tout sans ciblage, sans condition ni contrepartie, sans évaluation ni contrôle.

Vouloir réduire la dette par l'austérité côté dépense publique est une erreur économique.

C'est réfléchir en silo comme si les services publics, le pouvoir d'achat des agents publics, les systèmes de solidarité n'étaient pas étroitement imbriqués dans notre système économique. Bien au-delà d'une simple dépense, elle contribue à l'activité à la fois publique mais aussi privée puisque les $\frac{3}{4}$ de la dépense publique soutiennent les débouchés du privé.

En 2023, la croissance a été de 1,1% et il en sera de même en 2024 selon [l'Insee](#). Or, c'est grâce à la dépense publique que la croissance n'a pas été plus piteuse encore. En 2024, côté consommation, celle des ménages n'augmente que de 0,7% contre 1,5% pour celle de services publics. Côté investissement, baisse pour les entreprises (-1,7%) et pour les ménages (-5,9% et -8,2% en 2023 avec la chute de l'immobilier), mais soutien du public (+2,1% et +7,1% en 2023).

Comprimer la dépense c'est s'engager dans une récession sans les moyens de l'accompagner

➤ **Nos services publics, nos systèmes solidaires de redistribution sont aujourd'hui en manque criant de ressources, alors qu'ils sont essentiels, d'intérêt national et que l'argent existe !**



Salaire : le gouvernement comprime notre pouvoir d'achat

Il n'aura suffi que de quelques semaines d'existence au gouvernement Barnier pour attaquer durement notre pouvoir d'achat.

Cela concerne notamment les retraités avec une perte de 200 € en moyenne sur l'année pour tous les retraités du public et du privé avec le report de l'indexation des pensions.

Suite à cette décision, les organisations syndicales ont lancé une [Pétition : Non au recul de l'indexation des retraites de base au 1er juillet 2025](#)

Trois mesures concernent plus particulièrement les agents publics :

- Le gel du point d'indice des agents publics alors que notre salaire réel a baissé de plus de 18% depuis 2010. Plus d'infos à lire sur [Valeur du point d'indice et évolution du pouvoir d'achat](#).
- La remise en cause de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) dès 2024. Plus d'informations à lire dans notre article [GIPA 2024 : Reconduction ou disparition ?](#)
- La « revalorisation » indécente de la rémunération des agents publics. Pour le SMIC c'est + 2 % mais pour les plus bas salaires des agents publics ce sera seulement de 6 centimes, et rien d'autres... Plus d'infos sur cette prétendue « revalorisation » ci-dessous.

Lors de son discours de politique générale début octobre, le Premier ministre Michel Barnier a annoncé une hausse du SMIC de 2 % au 1^{er} novembre, ce qui le portera à 1 801,8 euros bruts mensuels. Or le minimum de traitement des fonctionnaires, fixé à 1 801,74 euros, est aujourd'hui inférieur de 6 centimes d'euros au futur montant du SMIC. Les agents publics ne pouvant être légalement payés sous le SMIC, le gouvernement choisit d'aligner sur ce seuil sans aucun effort supplémentaire. Le minimum de traitement sera ainsi rehaussé de 6 centimes le 1^{er} novembre, via une prime, « une indemnité différentielle » plutôt qu'une hausse du salaire de base histoire d'en rajouter à l'indécence.



+ 6 centimes pour les plus bas salaires ?
C'est du mépris et de la provocation !



- La CGT demande une revalorisation de 10 % pour tous, l'indexation des pensions et des salaires.

Emploi : Trop d'agents publics ? Sans blague ??!

Une attaque en règle de l'emploi public

De manière récurrente nous entendons qu'il y aurait « trop de fonctionnaires », comprendre trop d'agents publics (titulaires et contractuels). La réalité est tout autre et nous le savons bien sur le terrain. Ces discours sont activés une nouvelle fois avec le nouveau gouvernement qui cherche à réduire la fameuse « dépense publique » de 60 milliards.

Pour tenter de justifier la nécessité de réduire l'effectif de la Fonction Publique il est fréquemment mis en avant l'augmentation du nombre d'agents publics et par conséquent de son « coût ».

Sur ces bases, le gouvernement en s'appuyant sur la Cour des Comptes énonce qu'il y aurait 100 000 postes d'agents publics à supprimer. Le projet de budget prévoit d'ailleurs des suppressions y compris à l'Éducation nationale (4 000 postes).

Ce discours est non seulement tronqué, mais également particulièrement dangereux. Rétablissons les faits.

Le nombre d'agents publics a-t-il augmenté ? Pour quelles raisons ?

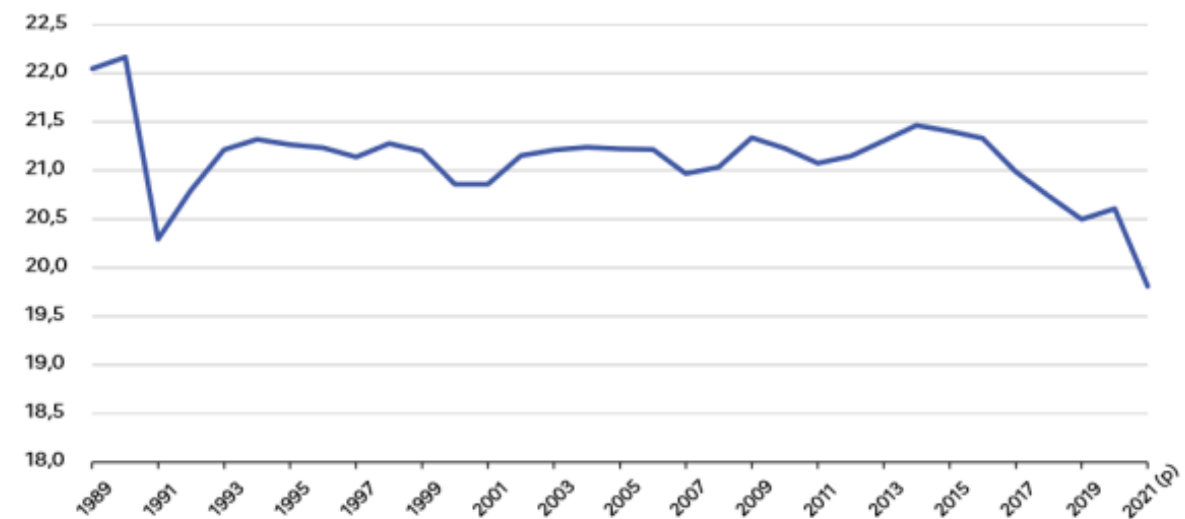
Le nombre de fonctionnaires a effectivement augmenté d'environ 1 million de postes sur les trois dernières décennies selon la DGAFP - Direction générale de l'administration et de la fonction publique :

- Fonction Publique Territoriale : + 720 000 agents
- Fonction Publique Hospitalière : + 330 000 agents
- Fonction Publique Etat : + 27 000 agents

Cela s'explique notamment pour les collectivités territoriales du fait de la décentralisation et pour la fonction publique hospitalière pour faire face au vieillissement de la population et au manque de professionnels de santé.

Cela est également lié par effet mécanique à l'augmentation de la population. En effet, sur la même période, la population française a augmenté de 9 millions d'individus. Les besoins de services publics se sont donc naturellement accrus...

Figure 1 : Évolution de la part de l'emploi public dans l'emploi total depuis 1989 en %



Source : Insee, Estimations d'emploi.

Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans et plus, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

(p) : données provisoires.

Source: Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2023

Au final, la part des agents publics dans l'emploi total a même diminué, passant de 21% des emplois dans les années 1990 à moins de 20% aujourd'hui.

Ainsi, la part relative des agents publics a diminué contrairement au discours ambiant.

De plus, cette part est inférieure à la médiane européenne qui est à 25 %.

La réalité est qu'il faut plus d'emplois publics.

La réalité est que le manque d'emploi met en grave danger les missions et nuit à la population. Pour que la population puisse bénéficier du meilleur service public possible, à la hauteur des enjeux actuels et à venir, nous avons besoin de Plus d'emplois publics !

Aussi, rappelons avec force l'importance des services publics et de celles et ceux qui les font fonctionner.

➤ **La CGT demande 10 % d'effectifs en plus.**



Biodiversité : Il y a urgence à agir.

La « COP 16 Biodiversité » réunit des représentants de 196 pays autour des enjeux de préservation de la diversité biologique. Elle se déroule à Cali, en Colombie, du 21 octobre au 1er novembre 2024.

Selon le [rapport Planète Vivante 2024](#) du WWF : 73 % des populations de vertébrés sauvages (poissons, oiseaux, mammifères, amphibiens...) observées ont disparu en 50 ans. Toutes les études montrent cet effondrement de la biodiversité et ses graves conséquences multiples.

"Si nous ne protégeons pas notre nature, nous mettons en péril nos économies, notre agriculture, et nous ne serons pas en mesure à l'avenir de nourrir une population de 10 milliards d'habitants sur cette planète", selon Astrid Schomaker, secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique.

Lors de la COP15 biodiversité en 2022, une feuille de route ambitieuse avait été adoptée. Elle engageait les 196 pays à présenter, d'ici la conférence actuelle, des stratégies nationales pour protéger notamment 30% des terres et de mers et restaurer 30% des écosystèmes déjà dégradés.

Elle engageait également les pays industriels à donner 20 milliards par an d'ici 2025 puis 30 milliards entre 2025 et 2030 pour financer les mesures.

Or, les engagements de la COP 15 ne sont pas respectés : Seul 23 pays (dont la France) sur 196 ont présenté une stratégie nationale et seul 2 pays (Suède et Norvège) ont respecté l'engagement de financement. De plus, les plans présentés manquent parfois de financement, d'approche globale et ne traitent pas efficacement les pressions majeures sur la biodiversité. Un exemple parmi d'autres : Le Président Macron prétend que la France protège 30% de son espace marin via les Aires Marines Protégées (AMP). Or selon l'association [Bloom](#) la réalité est que moins de 0,1% serait protégé. De fait, la France maintient l'autorisation aux activités industrielles de se déployer dans ces aires marines dites « protégées », alors même que les chalutiers ont une pêche reconnue particulièrement destructrice.

➤ **Il est urgent que les verdissements des discours et des engagements papiers se traduisent en acte.**



Vous souhaitez retrouver une information spécifique
dans la prochaine Feuille de Chou CGT ?
Vous souhaitez nous faire remonter l'actualité de votre service ?
Contactez-nous !

La CGT auprès de vous, Rejoignez-nous !



La CGT à votre rencontre :

Vos représentants CGT organisent régulièrement des tournées dans les services du département. Nous organisons également des temps d'échanges collectifs dans les services. Ces rencontres s'effectuent en présentiel ou en Teams, sur le temps de travail (1H) ou hors temps de travail (midi) en fonction des souhaits et possibles des collectifs de travail.

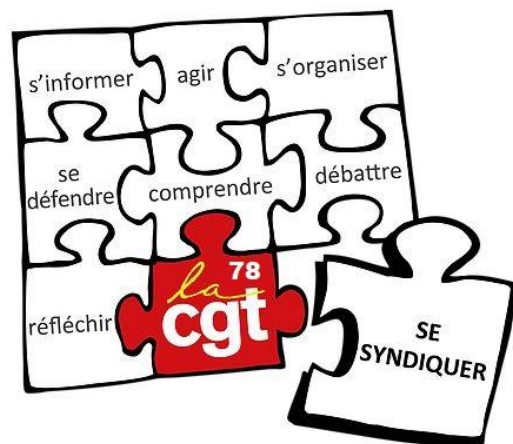
➔ Vous souhaitez un temps d'échanges collectifs dans votre service ?
Contactez-nous, nous l'organiserons !

Journée d'accueil et de présentation de la CGT lundi 9 Décembre 2024 :

Chaque agent (syndiqué et non-syndiqué) a droit, sur son temps de travail, à 12 jours de formation syndicale par an. Dans ce cadre, nous organisons très régulièrement une formation dite « formation accueil » qui se déroule sur une journée et vise à présenter la CGT (fonctionnement, valeur, démarche, les instances etc...) et à échanger librement sur ces sujets.

Cette formation est à destination des nouveaux adhérents, elle est aussi ouverte aux non-syndiqués qui se questionnent sur notre fonctionnement et envisagent de nous rejoindre.

La prochaine formation « accueil » se tient le lundi 9 décembre 2024 à Alpha Guyancourt. Vous voulez y participer ?
Contactez-nous rapidement par simple mail sur cgt@yvelines.fr.
Attention : Clôture des inscriptions le 8 novembre !



Ensemble, nous sommes plus forts, Rejoignez-nous !



Bulletin de contact et de syndicalisation :

Je souhaite : me syndiquer prendre contact participer à une formation « accueil »

Nom – Prénom :

Adresse personnelle :

Service :

Téléphone : Email :

Bulletin à retourner à : Syndicat CGT Hôtel du Département 2, place André Mignot
78000 Versailles. Mail : cgt@yvelines.fr, Tel 06.71.78.55.10.